Municipalité de Saint-Jacques

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION ÉCRITE

ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC EST DONNÉ CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 512-2021 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 55-2001 AFIN D'INTÉGRER LE LOT 3 024 397 À LA ZONE I1-28 :

1. QUE lors de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Jacques tenue le 3 mai, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 512-2021 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage numéro 55-2001 afin d'intégrer le lot 3 024 397 à la zone I1-28.

2. QUE le projet de règlement numéro 512-2021, conformément à la loi, sera soumis à une consultation publique écrite quant à ses objets et aux conséquences de son adoption lors de l'assemblée publique écrite qui sera tenue à compter du 2 juin jusqu'au 16 juin 2021 à 16 h 30. Les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer doivent le faire par écrit à info@st-jacques.org.

3. QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

4. QUE le projet de règlement numéro 512-2021 peut être consulté au bureau de la mairie de Saint-Jacques durant les heures d'ouverture habituelles ainsi qu'au www.st-jacques.org.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 31E JOUR DE MAI 2021.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière